

Conseil municipal du 6 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 6 février à 19 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Michel RAVEL D'ESTIENNE, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie.

Etaient présents : MS RAVEL D'ESTIENNE, BARRAS, GAYET, PIERRE DE LA BRIERE, BANSARD, Mme SAUTY DE CHALON, Mme DAVID, Mme DUFORET Sylvie M LANCELIN Fabrice .

Etaient absents excusés :

1- LOCAUX COMMUNAUX A LOUER

Les 2 ateliers, côté ouest de la cour du Centre des Métiers d'Art sont libres.
Les mettre en location, en indiquant la surface et le loyer mensuel :

- Sur notre site internet
- Chez le Notaire
- Chez les agences qui travaillent déjà pour nous concernant le presbytère.

Une boutique va être libre sous la halle. Faire l'état des lieux de sortie.
Monsieur Stephen LEVAVASSEUR est intéressé. Une convention à titre précaire de la boutique sera établie à compter du **01-04-2017** pour un loyer mensuel de **150 €**.
Pour action M BARRAS.
Voté à l'unanimité

2- LOCATION ATELIER DU CENTRE DES METIERS D'ART

Après délibération, le conseil municipal décide de louer l'atelier n° 1 du Centre des Métiers D'art à la société PBME (M Stéphane Pierre de la Brière, menuisier ébéniste) dont le siège social est situé Chemin du Lieu Bazin à Beuvron en Auge, à partir du **1^{er} mars 2017** pour un montant de **250 €** par mois.
Une convention d'occupation à titre précaire sera signée.
Pour action : M BARRAS.
Voté à l'unanimité.

3- VENTE DU PRESBYTERE

Le Presbytère est en vente depuis le mois de juin dernier. Plusieurs visites, mais pas de propositions. D'après les agents immobiliers le marché était jusqu'à présent très déprimé donc c'est normal.
En revanche depuis le 15 janvier, le marché s'active et nous avons deux propositions.
Autorisation est donnée de négocier jusqu'à 200000 €. Dès que nous aurons une proposition écrite, faire une contre-proposition.
Pour action : Monsieur JL BARRAS.
Voté à l'unanimité.

4- RESTES A REALISER 206 SUR 2017 EN INVESTISSEMENT

RAR Dépenses d'Investissement

2151 : chemin de la chapelle - 2376 €

218 : compteurs à eau – 515 €

Total : 2891 €

RAR Recettes d'investissement

10222 : fctva – 14296 €

1328 : fondation du patrimoine pour église 2500 €

Total : 16796 €

Voté à l'unanimité.

5- ETAT CIVIL : MARIAGE LE 5 AOUT 2017

En l'absence du Maire et des deux adjoints, c'est Monsieur Jérôme BANSARD qui officiera.

Voté à l'unanimité.

6- PERSONNEL COMMUNAL

Compte tenu des besoins nous avons :

- Christophe Bisson, CDI, 35 heures par semaine ;
- M Didier LAMBARD ;

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de signer un CDD de 24/35 (IM 347- IB 340) avec M LAMBARD Didier du 1^{er} mars au 30 novembre 2017 pour les fonctions suivantes: entretien de la mairie, du bureau de mairie, d'un local d'archives et de stockage de matériel et le nettoyage de matériel. Possibilité de travailler le samedi lors des fêtes et de la saison estivale.

- Si les moyens financiers de la commune le permettent rechercher un contrat aidé de 20h/semaine.

Pour action M J BANSARD

Voté à l'unanimité.

7- CHAPELLE DE CLERMONT

La dernière tempête a occasionné de nouveaux désordres dans la couverture du clocher.

Le Travail de réparation doit être fait rapidement .Un devis de **1320 € HT** est présenté.

Pour action : Monsieur J L BARRAS.

Voté à l'unanimité.

8- PETITE GRANGE DES COULOUX

La couverture, formée d'une simple bâche, se dégrade.

Le coût d'une bâche nouvelle s'élève à **957 euros**.

Envisager la vente du bâtiment.

9-SUBVENTIONS 2017

Sujet reporté à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

10- REGLES DE STATIONNEMENT SUR LA PLACE DU VILLAGE

A l'exception du temps nécessaire pour les livraisons des commerçants et pour le chargement et déchargement des bagages ou déménagement des riverains, le stationnement est interdit du 15 mars 2017 au 30 octobre 2017, tous les jours de 10 heures à 19 heures sur la RD 49C (partie Ouest de la place).

Sur la partie Nord de la place, le stationnement est limité à 24 heures.

Voté à l'unanimité.

11- UTILISATION DE LA SALLE D'EXPOSITION

La salle d'exposition pourra être utilisée de la façon suivante :

- Prioritairement à vocation culturelle et de préférence en demandant une participation financière (en tout cas avec participation financière si il y a vente de marchandises)
- A vocation diverses (attention ! pas de cuisine) telles que « vins d'honneur », « apéritifs », « cocktails », « goûters d'enfants », etc... : dans tous les cas l'utilisation sera payante.

Pour action : Monsieur B de la Brière.

Voté à l'unanimité.

12-FLEURISSEMENT 2017

Les devis sont en cours. Accroissement des vivaces. La proposition de concours pour une 4^{ème} fleur est déclinée pour une question de budget.

Un courrier de remerciement sera envoyé à l'organisation.

Pour action : S. Duforêt.

Voté à l'unanimité.

13-EXTINCTEURS DANS LES LOCAUX COMMUNAUX LOUES

Les locataires ont le devoir de mettre un extincteur dans les dans les locaux qu'ils prennent en location. Cette obligation sera insérée dans les prochains baux ou conventions.

Pour action : Monsieur JL Barras.

Voté à l'unanimité.

14- TRAVAUX DE TAILLE DES HAIES ET ARBRES ; NETTOYAGE DU VILLAGE (TROTTOIRS ET CANIVEAUX)

La tenue et la propreté de notre village sont importants pour la réputation de notre village.
Une vigilance particulière doit être accordée à ces travaux.
Pour action : MS J BANSARD et A GAYET.

15- INVESTISSEMENTS 2017

Devis à demander à partir de la liste établie lors de la réunion de travail du 27 janvier 2017.

16- TARIF DE LOCATION POUR LA « GRANDE BROCANTE»

Terrain : 500 €

Tables et chaises de la halle de la gare : 100 €

Voté à l'unanimité.